TIMBAL (Jean), minutes 1656-1658, f° 150 (v°), Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 26900, PH/JCHR/0103.

Dandrieu, consulz de villemur declara(ti)on et protest(ation)

L an mil six cens cinquante sept et le vingthuictie(sme) jour du mois de juillet aprés midy dans villemur dioceze bas montauban et senechaucée de th(ou)l(ous)e regnant n(ot)re tres chrestien prince louis quatorzie(sme) du nom par la grace de dieu roy de france et e navarre pardevant moy no(tai)re royal soubz(sig)ne et presans les tesmoingz bas nommés a esté en personne damoiselle blanche dandrieu vefve de m(aîtr)e gaspard riviere vivant procur(eur) au sen(ech)al de th(ou)l(ous)e laquelle dressant ses parolles aux sieurs consulz de villemur parlant a m(aîtr)e pierre brucellés docteur et ad(voca)t premier d iceux leur a dict et represanté que bien qu elle naye jamais jouy ny pocede une piece de bouzigue scize au terroir de bondigoux lieu nommé a gimbellette de la contenance de deux hem(inades) deux razés trois boisseaux confrontant de levant chemin de villemur a rabastens midi chemin de service couchant terre de françois cailhan et terre de jean moussie j(e)une septantrion terre de jean colom, neantmoingz lhors de l arpentemant nouveau elle auroit esté chargée de lad(ite) piece quy porte deux solz sept deniers d alivremant c est pourquoy lad(ite) dandrieu somme et requier lesd(its) s(ieu)rs consulz attandu qu elle né prethand ny n a jamais prethandu rien sur lad(ite)

151

piece de la voulloir deschargér d icelle consantant qu ilz la bailhent a quy bon leur semblera comme n y ayant aucun droict ny prethantion autremant et a faculte de cé fe(re) a protesté et protesté contreux de tous despans domaiges et intheretz quy pourroient arriver a faulte de cé fe(re) declairant qu elle les actionnera en justice lequel sieur brucelles tr(o)uvé soubz les (h)alles dud(it) villemur a requis coppie du presant acte et lad(ite) dandrieu a requis a moy no(tai)re en faizant mesmes requizi(ti)ons et declara(ti)ons que dessus de luy en rettenir cé qu ay faict ez presances m(aîtr)es jean anthoine cazes et jean tailhefér pra(tici)ens dud(it) villemur signes avec lad(ite) dandrieu le susd(it) brucelles n a volleu signér

B. Dandrieu

Cazes, p(rese)nt

Tailhefer, p(rese)nt

Timbal, not. r.